

07/01/2022

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
CSE, FORMATION À LA PRÉVENTION DES
RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS)

PR - RHS - 2

OBJECTIFS

- Comprendre les sources et les conséquences du harcèlement et du sexisme
- Connaître les différents types de harcèlement et de sexisme
- Appréhender les aspects juridiques relatifs au harcèlement et au sexisme
- Utiliser les outils de prévention existants
- Assurer son rôle de référent

Public

- Membre du CSE, Direction, manager, chef d'équipe

Modalités et délais d'accès :

- Suivant planning sur demande et place disponible

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation

- Fiche d'évaluation remise au(x) stagiaire(s).
- NB : A la fin de la formation le(s) stagiaire(s) obtiendra(ont) une attestation de formation

Modalité d'évaluation

- Quiz de validation des acquis

Accessibilité PMR / PSH nous consulter

Durée

- 7 heures

Méthodes mobilisées, moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Vidéo (film) , diaporama, quiz, support formateur, boîte à outils remise aux stagiaires
- **Formation alliant théorie et mise en pratique**

Matériel

- vidéo projecteur, paperboard

Tarif :

- **Nous consulter**

Prérequis pour suivre la formation

- Aucun

PROGRAMME DE FORMATION



Quels sont les enjeux en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?

- Quels sont les savoirs indispensables à une bonne prise en compte de la mission de référent ?
- Lutte contre les violences morales, sexuelles et sexistes dans l'entreprise : apports des décrets de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018
- Intégrer les obligations légales relatives à la protection de l'intégrité et de la santé des salariés
- Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement moral, sexuel et du sexisme
- Légitimer le dialogue dans l'entreprise pour favoriser la prévention des agissements sexistes
- ***Étude de cas : exemples de pratiques qualifiées de harcèlement sexuel en jurisprudence***

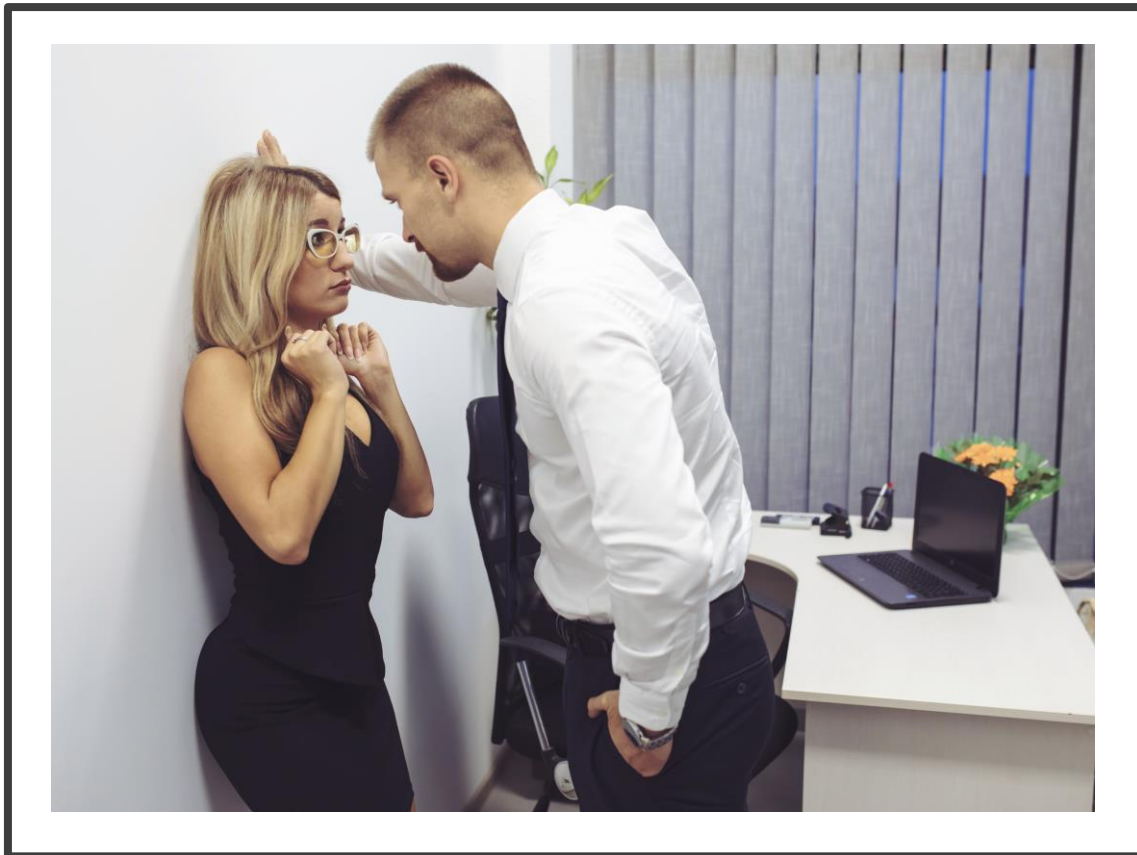
Attributions et moyens dont le référent dispose

- Mission générale de prévention des RPS et violences au travail du CSE
- Spécificité de la lutte contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes
- Échange avec les salariés : informer et écouter
- Liberté de circulation dans l'entreprise
- Affichage obligatoire, mise à jour du règlement intérieur, charte de bonne conduite

Référent sexisme : comment prévenir les risques ?

- Définir son mode opératoire et développer son savoir-faire d'acteur de la prévention
- Détecter les situations à risques et les moyens de prévention
- Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : direction et managers, médecin du travail, inspecteur du travail, référents CSE et référents RH

GESTION DE CRISE



Gestion de crise :

- Intégrer concomitamment le devoir du respect de la confidentialité et du devoir d'alerte
- Préparer tous les éléments permettant de bien transmettre les informations aux interlocuteurs pertinents
- Gérer les relations officielles et " off " avec la direction et les managers
- Intégrer les procédures des droits d'alerte et de retrait ainsi que les recours contentieux
- Préparer une phase contentieuse en matière de harcèlement

Les plus

- Remise à chaque stagiaire d'une boîte référent
- Remise à chaque stagiaire d'un memento sur le harcèlement
- Remise à chaque stagiaire d'un memento sur le sexisme



CONTACT



30 RUE ANDRÉ
MALRAUX, 69960
CORBAS



TÉLÉPHONE : 07 71 81 30 06



ADRESSE MAIL : QSE.START@GMAIL.COM

